

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

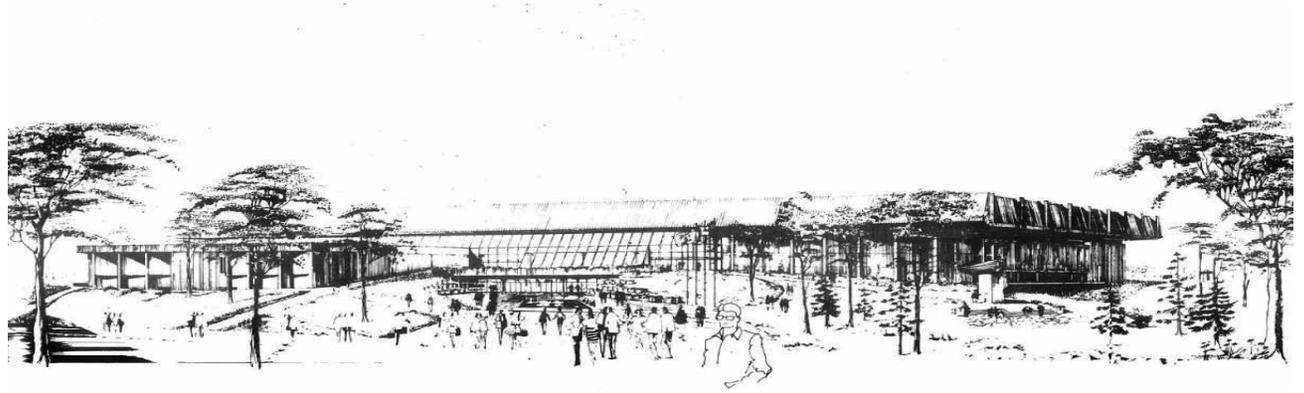
Le Complexe sportif Claude-Robillard, inauguré en mai 1976 à la veille de la tenue des XXI^e Jeux olympiques à Montréal, présente un intérêt patrimonial multiple.

L'intérêt patrimonial du complexe repose d'abord sur ses valeurs d'usage et sociale : haut lieu du sport au Québec, il constitue la plus importante installation montréalaise destinée à la pratique d'activités physiques et sportives, au sport de haute performance et à la tenue d'événements sportifs. Le public et les athlètes de tous niveaux fréquentent le lieu en très grand nombre, venant s'y entraîner, compétitionner, se divertir ou encore profiter des espaces de détente.

Le complexe présente aussi une valeur architecturale qui repose sur son expression franchement moderniste, répondant au crédo fonctionnaliste propre à son époque, et qui illustre l'importance accordée par ses concepteurs aux relations visuelles entre l'intérieur et l'extérieur, ainsi qu'à l'entrée de lumière naturelle. Le degré d'authenticité élevé du complexe permet à ses usagers de ressentir l'ambiance et l'esprit qui prévalaient dans les années 1970.

L'histoire du complexe, intimement reliée à la tenue des Jeux olympiques de 1976, est aussi associée aux Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, et à leur domaine du Sault-au-Récollet. Le toponyme du lieu, pour sa part, honore la mémoire du premier directeur du service des parcs de la Ville.

Enfin, le lieu comporte une valeur paysagère du fait de sa qualité de pavillon de parc intégré harmonieusement à l'environnement naturel. Les concepteurs ont su, malgré l'immensité du complexe, rendre l'endroit à l'échelle humaine et accueillant pour le piéton.



La perspective (1974) illustre la vision des concepteurs du projet : un bâtiment dans un parc. Source: Lafontaine & Soucy Architectes. Vue partielle du Complexe sportif Claude-Robillard. Source: O. Gariépy, photographe, <http://cargocollective.com/ogariépy/filter/Complexe-Sportif-Claude-Robillard/Architecture>.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

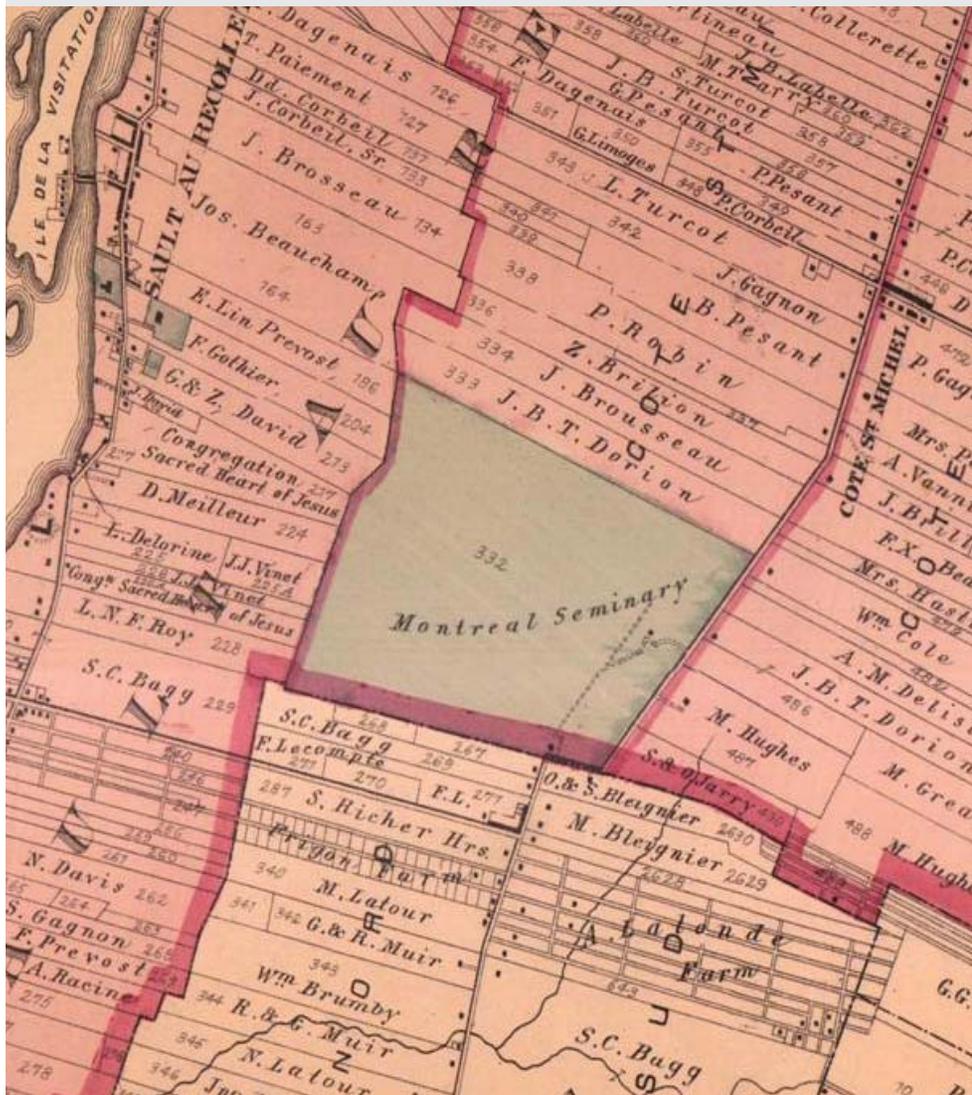
1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Achues-Cartierville)

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Plan d'urbanisme : Aucune

Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel : Aucun

Désignation patrimoniale fédérale : Aucune



Le domaine des Sulpiciens en 1879.

Source : Atlas of the City and Island of Montreal, H. Hopkins, 1879.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- 1736 Constitution de la paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet
- 1798 Lotissement par les Sulpiciens d'une partie de leur domaine autour du fort Lorette
- 1840 Réduction du domaine des Sulpiciens à un territoire de 600 arpents en bordure du chemin de la petite côte Saint-Michel à l'endroit où celui-ci se termine pour rejoindre celui de la côte Saint-Laurent qui débute.
Correspond sommairement au secteur entre la voie ferrée du CN, au nord, l'avenue Papineau, à l'est, le boulevard Crémazie, au sud, et la rue Saint-Hubert, à l'ouest

Exploitation d'une partie de ces terres à des fins agricoles
- 1929 Construction par les Sulpiciens de l'Externat de Saint-Sulpice (auj. Collège André-Grasset) à l'extrémité sud de leur domaine

Vente du reste du domaine des Sulpiciens à la compagnie d'immeubles Chomedey Limitée
- 1939 Récupération des terrains de la compagnie d'immeubles Chomedey Limitée par le gouvernement du Québec
- 1952 Cession par le gouvernement du Québec des terrains récupérés auprès de Chomedey Limitée à la Ville de Montréal
- 1956 Suite à un premier morcellement, installation de l'Institut des arts graphiques en bordure est de la rue Saint-Hubert, au coin nord de l'actuelle avenue Émile-Journault
- 1954 Création du service des parcs, Claude Robillard en est le premier directeur

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS (suite)

- 1959 Lotissement du tronçon de l'avenue Émile-Journault, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Christophe-Colomb
- 1960 Inauguration du boulevard Métropolitain, qui longe la bordure sud de l'ancien domaine des Sulpiciens
- Installation de l'Institut de technologie Laval et du centre Dominique-Savio au nord de l'emplacement de l'Institut des arts graphiques
- 1962 Installation du collège Saint-Ignace en bordure de la rue Saint-Hubert, à proximité des trois institutions qui y ont pris place à partir de la fin des années 1950
- 1970 Obtention par la Ville de Montréal de la tenue des XXI^e Jeux olympiques prévus en 1976.
Pour accueillir les épreuves, il faut construire et aménager, en plus du stade olympique, différentes installations sportives secondaires telles les centres Claude-Robillard et Étienne-Desmarteau dans le quartier Rosemont
- 1974 Achat par la Ville du terrain requis pour le projet auprès des Sulpiciens. Érection du Centre Claude-Robillard (auj. Complexe sportif Claude-Robillard - CSCR), les travaux se terminent au printemps 1976
- 1976 Mai: remise officielle du centre au Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO)
Juillet: tenue des Jeux olympiques; le CSCR accueille les compétitions officielles de hand-ball, de hockey sur gazon et de water-polo et sert de lieu d'entraînement pour l'athlétisme, le plongeon et la natation
- 1977 Transformation du garage du deuxième sous-sol en espaces pour la pratique de sports
- 1979 à 2015 Diverses améliorations sont apportées régulièrement pour répondre à l'usure normale due à l'achalandage, aux nouveaux standards de compétition et pour améliorer l'accessibilité universelle
- 1981 Construction de l'aréna Michel-Normandin sur un terrain immédiatement adjacent à l'ouest du complexe



Photographie aérienne du site - 1949 (montage). Le rectangle rouge illustre l'emplacement approximatif du site du Complexe sportif Claude-Robillard.

Source: Lafontaine & Soucy Architectes, sept. 2015. Liséré rouge: Ville de Montréal.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

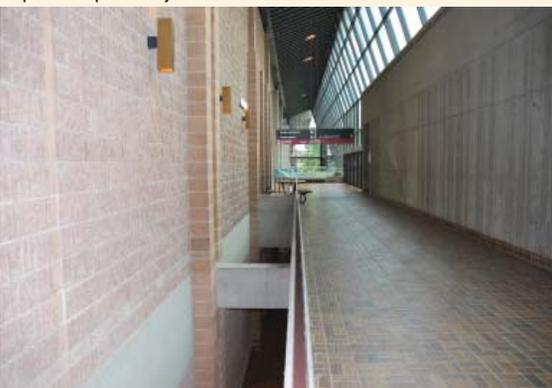
VALEURS D'USAGE ET SOCIALE



La piscine, qui répond aux plus hauts standards de compétition, est accessible à tous les publics.



Le CSCR accueille chaque année un événement sportif important pour la jeunesse: les Jeux de Montréal.



L'abondante lumière est amenée jusqu'au niveau inférieur.

Les valeurs d'USAGE ET SOCIALE du Complexe sportif Claude-Robillard reposent sur :

- Sa qualité de haut lieu du sport au Québec et le fait qu'il s'agit de la plus importante installation multidisciplinaire de Montréal conçue pour la pratique d'activités physiques et sportives, le sport de haute performance et la tenue d'événements sportifs, tant en espaces intérieurs qu'en plein air;
- Sa très grande fréquentation par le public et les athlètes de tous niveaux, qui s'y côtoient librement, qui viennent s'entraîner, compétitionner, se divertir ou encore profiter des espaces de détente extérieurs;
- Les qualités de ses aménagements qui procurent aux occupants, malgré l'immensité des lieux, une atmosphère agréable et le sentiment d'être dans un lieu à leur échelle et intégré à l'environnement naturel;
- Son accessibilité et ses installations permettant à la population, aux supporters et aux athlètes d'assister aux activités et aux compétitions qui s'y tiennent;
- Son association avec des athlètes locaux renommés qui ont fréquenté ses installations;
- La présence de groupes d'entraînement et de clubs sportifs de divers niveaux (grand public jusqu'à athlètes d'élite).

Sources des photographies:

Haut: Ville de Montréal, 2015.

Centre: Archives de la Ville de Montréal, VM94-Y-1-15_UC4884-293.

Bas: Ville de Montréal, 2015.

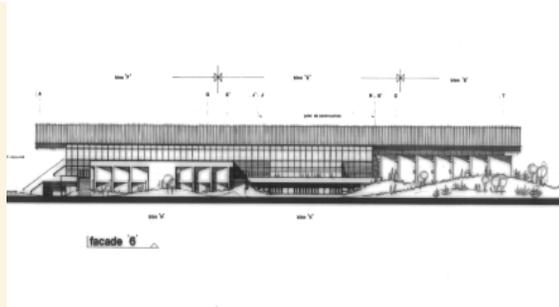
ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- Les diverses installations, répondant à des normes élevées ou internationales de compétition :
 - à l'intérieur: salle omnisport, quatre terrains de tennis, gymnase double, palestine de gymnastique, aire de tir à l'arc, salles d'escrime, de lutte, de karaté, de judo, de musculation et d'haltérophilie, arène de boxe, terrains de squash et de racquetball, piscine et bassin de plongeon;
 - à l'extérieur: stade équipé d'une piste d'athlétisme de 400 m, terrain de soccer à surface naturelle, terrain de soccer à surface synthétique, deux terrains de balle, douze courts de tennis;
- La localisation dans un immense site paysagé, intégrant plusieurs terrains de sports, accessible au public;
- La fonctionnalité des espaces communs et la présence de divers sous-espaces appropriables par les usagers, pour la plupart ouverts sur l'extérieur;
- L'abondance des vues sur l'extérieur et de la luminosité intérieure;
- Les nombreuses communications visuelles vers les plateaux et salles de sports depuis les espaces de circulation et quelques autres salles;
- Les estrades de la salle omnisport, de la piscine, du gymnase double et du stade extérieur, comportant des milliers de places.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

VALEUR ARCHITECTURALE



L'implantation pavillonnaire, la volumétrie et la forte interrelation entre l'intérieur et l'extérieur intègrent le bâtiment au paysage.



Les étages principaux du complexe s'ouvrent sur deux niveaux de terrasses extérieures.



L'axe central de circulation permet notamment de voir la structure apparente des gradins de la piscine, d'un côté, et de la salle omnisport, de l'autre.

La valeur ARCHITECTURALE du Complexe sportif Claude-Robillard repose sur :

- Son intégration au paysage, notamment par sa volumétrie et par sa forte interrelation entre l'intérieur et l'extérieur;
- Son expression moderniste et sa conception d'une grande qualité qui illustrent clairement les fonctions du programme, l'importance accordée aux relations visuelles entre l'intérieur et l'extérieur ainsi qu'à l'entrée de lumière naturelle dans ses divers espaces;

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- L'implantation pavillonnaire;
- L'ouverture des étages principaux du complexe sur des terrasses à différents niveaux de l'aménagement paysager;
- L'abondance des vues sur l'extérieur et de la luminosité intérieure;
- Les caractéristiques architecturales :
 - une spatialité marquée par deux volumes massifs (piscine dans l'un, salle omnisport dans l'autre), tels des bâtiments indépendants, séparés par un hall axial de circulation menant aux entrées principales des façades avant et arrière et aux volumes secondaires abritant gymnases et bloc administratif;
 - l'immense structure de toit unifiant les deux volumes et reposant sur un mur-rideau ou un bandeau de verre surmontant les murs extérieurs, qui exprime une dichotomie lourdeur – légèreté propre au modernisme de cette période;
 - la composition sobre, aux lignes nettes et sans symétrie des façades, utilisant en contraste le métal, le verre et le béton;
 - le travail plastique et l'articulation des panneaux muraux de béton, notamment par des redents pour la fenestration de la piscine et des gymnases et par des traitements architecturaux variés, qui confèrent texture, épaisseur et prestance à l'enveloppe du bâtiment;

Sources des photographies:

Haut: Lafontaine & Soucy Architectes, sept. 2015.

Centre: Flickr - Myriqué Baumier.

Bas: Ville de Montréal, 2015.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

VALEUR ARCHITECTURALE (SUITE)



L'imposante toiture repose sur un bandeau de verre qui surmonte le mur extérieur très articulé.



Un exemple de l'étroite relation tant physique que visuelle entre l'intérieur du bâtiment et l'environnement extérieur.



Des matériaux d'origine encore présents: les blocs de béton des murs, les carreaux des planchers.

La valeur ARCHITECTURALE du Complexe sportif Claude-Robillard repose également sur :

- Son degré d'authenticité élevé par rapport à l'œuvre initiale des architectes Robillard, Jetté, Caron (Jean-Claude Boisvert, concepteur principal), et Bédard et Charbonneau reflétant l'ambiance et l'esprit des années 1970;
- Son illustration de la collaboration multidisciplinaire entre architectes, architectes paysagistes et artiste sculpteur;
- L'intégration soignée des éléments mécaniques à l'architecture.

Sources des photographies: Ville de Montréal, 2015

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES (SUITE)

- l'emploi combiné de sections de murs-rideaux et de fenêtres isolées;
- la lisibilité de la structure du bâtiment composée d'acier et de béton, notamment du système de poutrelles du toit et des gradins en escalier;
- la clarté du plan;
- La volumétrie originale intacte, les matériaux d'origine encore présents – plus particulièrement les finis des murs et planchers des espaces de circulation et des salles de toilettes, les coloris, certaines quincailleries, les sièges des estrades - et le graphisme de la signalétique;
- Les tours de ventilation de la piscine, véritables sculptures, et les bacs de plantation modulaires subsistants, réalisés par le sculpteur Jean-Noël Poliquin;
- La mécanique et les sorties de ventilation intégrées à des colonnes localisées dans les murs du fond des gradins de la salle omnisport et de la piscine.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

VALEUR HISTORIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Pour accueillir les épreuves olympiques, il faut construire des installations secondaires comme le CSCR.



À l'aube des années 1960, le domaine des Sulpiciens de 1840 est encore très perceptible. Le rectangle rouge illustre l'emplacement approximatif du site du CSCR.



Les installations du Complexe sportif Claude-Robillard tout juste complétées, en 1976.

La valeur HISTORIQUE du Complexe sportif Claude-Robillard repose sur :

- Son étroite association avec la tenue des Jeux olympiques de 1976 à Montréal et sa contribution au rayonnement international de Montréal;
- Son association de longue date avec les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, et à leur domaine du Sault-au-Récollet;
- Son association avec Claude-Robillard (premier directeur du service des parcs de la Ville de Montréal) et les principes du courant américain dit de la «Community Recreation» qu'il soutient en dotant la métropole de parcs, de services de récréation et de «terrains de jeux»;
- Sa qualité de grande réalisation montréalaise qui a rencontré les objectifs de départ, notamment un programme post-olympique et la démocratisation de l'infrastructure, cette dernière s'inscrivant par ailleurs dans un mouvement plus large de démocratisation du sport au Québec lancé à partir des années 1960.

- Le sigle des jeux olympiques apposé sur l'obélisque de l'entrée Émile-Journault, et le pictogramme olympique de la natation inscrit sur un des murs de la piscine;
- Les installations originales toujours en place;
- Les panneaux muraux d'interprétation sur les Jeux olympiques;
- La localisation au Sault-au-Récollet, à proximité du Collège André-Grasset, fondé par les Sulpiciens, et du parc du Boisé-de-Saint-Sulpice;
- Le toponyme du lieu.

Sources des photographies:

Haut: Ville de Montréal, 2015.

Centre: Lafontaine & Soucy Architectes, sept. 2015.

Bas: Archives de la Ville de Montréal, VM94-B163-176.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

VALEUR PAYSAGÈRE



Une passerelle de la promenade ceinturant le bâtiment surmonte l'aire de détente reliée à la plage de la piscine.



Des aménagements paysagers soignés sont intégrés entre les grands terrains de sports.



Cette tour de ventilation est intégrée au paysage et résulte d'une collaboration fructueuse entre architectes, architectes paysagistes et artiste sculpteur.

La valeur PAYSAGÈRE du Complexe sportif Claude-Robillard repose sur :

- Sa qualité de pavillon de parc, à l'échelle du site, combinant les bienfaits de l'activité physique et ceux du paysage;
- L'harmonieuse conjugaison des caractères naturel et urbanisé du site, ainsi que sur l'échelle humaine et accueillante malgré la grande étendue des lieux;
- L'intégration au paysage de la mécanique de ventilation de la piscine.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- Les aménagements paysagers soignés comprenant sentiers, terrasses et aires de détente intégrées à l'aménagement entre les grands terrains de sports;
- La promenade ceinturant le bâtiment - constituée d'un réseau de sentiers, de passerelles et de terrasses sur différents niveaux - permettant l'appréciation d'intéressantes perspectives vers le bâtiment, le site et l'environnement urbain;
- Les nombreux espaces mis à la disposition des usagers insérés dans les aménagements paysagers réalisés aux abords du bâtiment, dont certains y pénètrent;
- L'implantation des stationnements loin du bâtiment permettant d'offrir, depuis les diverses voies d'approche, des vues sur un bâtiment s'élevant au centre d'un espace vert paysagé;
- Les nombreux arbres et arbustes constituant un couvert végétal important;
- Les tours sculpturales de ventilation.

Sources des photographies: Ville de Montréal, 2015

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

1000, avenue Émile-Journault (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville)

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par le Service de la gestion et de la planification immobilière à la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site en collaboration avec le service et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 29 septembre 2015.

RÉFÉRENCES

LAFONTAINE & SOUCY ARCHITECTES, *Complexe sportif Claude-Robillard, Étude préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial du 1000, avenue Émile-Journault, Montréal*. Montréal, septembre 2015.

GROUPE DE TRAVAIL

Soraya Bassil, consultante en muséologie et patrimoine, chargée de cours, Université du Québec à Montréal

Françoise Caron, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal

Claude Dauphinais, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal

Luce Lafontaine, architecte, Lafontaine & Soucy, architectes

Marie-Claude Lemelin, architecte, Direction du développement du territoire, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Ville de Montréal

Claude Phaneuf, retraité de la Ville de Montréal, ancien régisseur du Complexe Claude-Robillard

Patrice Poulin, architecte, gestionnaire immobilier, Division de la gestion immobilière, Service de la gestion et de la planification immobilière, Ville de Montréal

RÉDACTEUR

Claude Dauphinais, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal